

Appel à contributions de la revue *Travail et Emploi*

Numéro thématique « *Mobilités géographiques, emplois et inégalités* »

Coordination : Carole Brunet (LED, Université Paris 8 et CEET) et Géraldine Rieucou (LED, Université Paris 8 et CEET)

La mobilité géographique du travail est au cœur des préoccupations des politiques publiques en matière d'emploi, qui l'envisagent comme un facteur d'ajustement essentiel du marché du travail, tant à l'échelle des individus ou des ménages, qu'à différents niveaux de l'échelle territoriale. La mobilité géographique, au même titre que l'investissement en capital humain, est censée permettre aux individus d'améliorer leur employabilité, de trouver un (meilleur) emploi, de favoriser les transitions professionnelles. A l'échelle des territoires, la mobilité du travail est envisagée tout autant comme un levier de développement et de croissance économique, que comme un moyen de réduire les disparités entre les territoires ou de contrer des phénomènes de ségrégation¹.

Les travaux en sciences sociales reflètent pourtant les effets ambigus de la mobilité géographique. La diversité des formes qu'elle prend (mobilités pendulaires, mobilités résidentielles temporaires ou permanentes, de longue ou de courte distance, considérées ici au sein d'un territoire national), les questions soulevées par sa mesure, ainsi que les inégalités qu'elle sous-tend et engendre, donnent à voir la complexité des liens qui existent entre mobilités géographiques et emplois.

A l'échelle nationale, la mobilité géographique participerait à la réduction du chômage, en rapprochant les travailleurs des emplois, au risque d'accentuer les déséquilibres territoriaux. La crise de la dernière décennie a confirmé un essor plus soutenu des emplois dans les métropoles que dans le reste du territoire en France et un accroissement des écarts de croissance économique entre les régions. Comment, dans ce contexte de polarisation géographique accrue², se situent les politiques publiques ? Doivent-elles viser à rapprocher les travailleurs des emplois, en favorisant les mobilités vers des zones où se concentrent les activités³ ou repenser le schéma de développement métropolitain et concevoir de nouvelles formes de « mobilité des emplois », des politiques de formation territorialisées, dans le cadre d'un développement local de l'emploi⁴ ? Comment, du point de vue territorial, penser et mesurer les contributions des mobilités entrantes et sortantes à l'emploi local, et les apports ou les fuites qu'elles occasionnent⁵ ?

Parce que la mobilité géographique repose sur des ressources individuelles (diplômes, ressources financières et relationnelles etc.), sur des équipements collectifs (transports, logements etc.) et des dispositifs institutionnels (accompagnement etc.), elle sous-tend des inégalités entre individus,

1 Rapport de l'Inspection Générale des Finances (2016) *Évaluation de politique publique, la mobilité géographique des travailleurs* ; Observatoire des territoires (2016) *Emploi et territoires : rapport de l'Observatoire des territoires 2016*, Commissariat général à l'égalité des territoires.

2 Numéro spécial Régions et territoires, *Économie et Statistique* (2017) n°497-498 ; L. Brière et E. Clément (2014) « Croissance dans les régions, davantage de disparités depuis la crise », *Insee Première* n°1501.

3 P. Askenazy, P. & P. Martin. (2015) *Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire*. Notes du conseil d'analyse économique, 20 (1), 1-12.

4 O. Bouba-Olga & M. Grossetti (2015) « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? » *Revue de l'OFCE*, 143 (7), 117-144.

5 L. Davezies, (2009) « L'économie locale résidentielle » *Géographie, économie, société*, vol. 11 (1), 47-53 ; C. Mimeur, P. Poinot, L. Proulhac, J.F Ruault et L. Terral (2017) « Navetteurs et fuites de salaires : ampleur et disparités dans les zones d'emploi en France entre 1999 et 2012 ». *54ème colloque de l'ASRDLF*, July 2017, Athènes, Grèce.

groupes sociaux, lieux de résidence, accès aux transports. Ainsi, les cadres, mobiles, bénéficieraient d'un « privilège spatial »⁶ dont seraient dépourvues les classes populaires, plus limitées dans leurs ressources et davantage ancrées localement⁷. Habiter dans une zone rurale, une zone dotée en emplois, ou un quartier fortement ségrégué, affecte différemment les possibilités de mobilités des uns et des autres⁸. Si l'accès aux transports ou la possession d'un véhicule personnel sont également source de fortes inégalités, les politiques publiques de subvention en la matière ne semblent pas toujours efficaces en termes d'accès à l'emploi⁹. Et si l'élargissement de la zone de prospection d'emploi augmente les chances de sortie du chômage les possibilités de cet élargissement dépendent de toute une série de facteurs¹⁰, dont l'accès aux informations sur les emplois et les contraintes familiales. Ainsi, les femmes, du fait d'un temps plus contraint, cherchent et travaillent moins loin de leur domicile que les hommes et les arrangements conjugaux mis en place pour aménager les mobilités professionnelles se font largement en leur défaveur¹¹. D'autre part, les outils disponibles pour recueillir et diffuser l'information sur les emplois distants, ainsi que les dispositifs de mobilité possibles, conditionnent l'horizon spatial et les résultats de la recherche.

La revue *Travail et Emploi* souhaite consacrer un numéro aux liens entre mobilités géographiques, emplois et inégalités. Pour ce numéro, la revue *Travail et Emploi* souhaite établir un **panorama pluridisciplinaire** des connaissances, produites par des analyses à dominante empirique. Des contributions émanant **d'économistes, de géographes, de sociologues, de démographes et de politistes** sont particulièrement attendues. Différents angles peuvent être adoptés pour enrichir ce questionnement qu'ils relèvent **d'analyses statistiques ou d'enquêtes qualitatives**. Une attention particulière sera portée aux **facteurs qui déterminent la mobilité/son absence et leurs liens avec les politiques publiques**, afin de voir si et dans quelles mesures les mobilités géographiques contribuent à réduire ou à creuser les **inégalités économiques, sociales et territoriales** et de discuter des **politiques publiques** mises en place.

Modalités de réponse et calendrier :

Les contributeurs/trices sont invité.e.s dans un premier temps à proposer une intention d'article de 5 000 à 7 000 signes environ (3 à 4 pages) présentant clairement la question de recherche étudiée, les sources et matériaux utilisés, les outils d'analyse mobilisés et les résultats attendus.

Ces intentions sont à envoyer par courriel, en pièce jointe, à la rédaction de la revue travail.emploi@travail.gouv.fr et en copie à geraldine.rieucau@univ-paris8.fr et carole.brunet@univ-paris8.fr pour le **7 septembre 2018**.

6 Q. Ravelli (2008) « Cadres, techniciens et ouvriers : mobilités professionnelles et privilège spatial », *Espaces et sociétés*, vol. 4 (135), 157-171.

7 S. Fol, Y. Miot et C. Vignal (2014) *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*. Presses U du Septentrion.

8 M. Dos Santos, Y. L'Horty, E. Tovar (2010) « Ségrégation urbaine et accès à l'emploi » *Économie Régionale et Urbaine* 1, 4-26.

9 J. Le Gallo, Y. L'Horty, P. Petit (2017) « Does enhanced mobility of young people improve employment and housing outcomes? Evidence from a large and controlled experiment in France » *Journal of Urban Economics*, Elsevier, vol. 97(C), 1-14.

10 K. Bouabdallah, S. Cavaco et J.Y Lesueur (2002) « Recherche d'emploi, contraintes spatiales et durée du chômage : une analyse micro-économique », *Revue d'économie politique*, vol. 112 (1), 137-155 ; A. Boman (2012) « Employment effects of extended geographic scope in job search », *Labour Economics* (19), 643-652.

11 S. Zilloniz (2015) « Le temps de déplacement entre domicile et travail », *Dares Analyses*, n° 81 ; E. Bonnet et B. Collet (2010) « Decisions concerning job-related spatial mobility and their impact of family career in France and Germany », *Journal of Family Research*, vol. 22 (2), 196-215.

Les auteur.e.s dont les projets auront été retenus devront ensuite envoyer leur article complet au format Word (ou équivalent) pour le **7 janvier 2019**.

Pour plus de détails sur les attendus de la présentation, vous pouvez consulter l'article « Normes graphiques » sur le site de la revue.

Les articles feront l'objet d'une évaluation par des référés, selon la procédure en vigueur au sein du comité de rédaction de la revue (voir la rubrique « Procédure d'évaluation »).